



RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00182
Numéro SIREN : 788 587 251
Nom ou dénomination : CHAN EL PRESTA SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2016 sous le numéro de dépôt 7242

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - ROUEN
Acte déposé le :
22 DEC. 2016

Sarl Chan'el Presta services
50 rue aux ours
76000 Rouen
RC Rouen 788 587 251 000 26



Procès Verbal

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 05 novembre 2016, à 15 heures.

Les Associés de la société Chan'el Presta Services se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, à l'effet de se prononcer sur les résolutions suivantes :

Première résolution L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège de la société du 50 rue aux ours 76000 Rouen au **40 Rue Grand Pont 76000 Rouen**, à compter du 5 novembre 2016.

Cette résolution est adoptée par les associés représentant l'unanimité.

Deuxième résolution En conséquence de la décision de transfert du siège social, l'article 4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

Le siège social est fixé à Rouen , 40 rue Grand Pont.

Le reste de l'article restant inchangé Cette résolution est adoptée par les associés représentant l'unanimité.

Troisième résolution L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées. Cette résolution est adoptée par les associés représentant l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée ce jour à 16h

Le Gérant
Alain Chanu Lallemand

l'Associé
Bertrand Ricoeur

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - ROUEN
Acte déposé le :

22 DEC. 2016



STATUTS

CHAN'EL PRESTA SERVICES

SARL aux capital de 1500 euros

**Siège sociale : 40 rue Grand Pont
76000 ROUEN**

ACL

BR

Les soussigné :

Monsieur CHANU LALLEMAND Alain né le 16/01/1963 à Boissey le Châtel, de nationalité Française, célibataire, demeurant 128 rue des Bucailles 27520 Saint Léger du Gennetey.

Et

Monsieur RICOEUR Bertrand né le 23/03/1970 à Rouen, de nationalité Française, Divorcé, demeurant de 128 rue des Bucailles 27520 Saint Léger du Gennetey.

Ont établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (SARL).

ARTICLE 1 : FORME

Il est formé entre les soussignés une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur, ainsi que les présents statuts.

ARTICLE 2 : OBJET

La société a pour objet :

- prestations de services diverses pour les biens des personnes et des entreprises
- achats et ventes de marchandises et accessoires assimilés.

Pour réaliser son objet, la société peut agir directement ou indirectement pour son compte ou celui de tiers ou encore au sein d'un GIE, avec d'autres sociétés ou personnes, et réaliser en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

Elle peut prendre sous toutes formes, tous intérêts et participations dans tout autre société ou entreprise, française ou étrangère ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Elle peut réaliser, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

ARTICLE 3 : DENOMINATION

La dénomination sociale de la société est : CHAN'EL PRESTA SERVICES

Dans tous les actes, factures, annonces, publications, lettres et autres documents émanant de la société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie immédiatement des mots : » société à responsabilité limitée » ou des initiales « SARL » et de l'énonciation du montant du capital social.

ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est fixé au : ~~40 rue Grand Pont, 76000 ROUEN~~
Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la même ville par simple décision du gérant, et en tout autre lieu en vertu d'une décision extraordinaire des associés. La gérance peut créer des succursales partout où elle le juge utile.

ARTICLE 5 : DUREE

la durée de la société est fixé à 99 ans, qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

ARTICLE 6 : EXERCICE SOCIAL

Il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

ARTICLE 7 : APPORTS

Les apports constitutifs du capital social ont été souscrits de la façon suivante :

- Monsieur Chanu lallemand Alain apporte à la société la somme de 1500 euros
Cette somme a été, conformément à la loi, déposée par l'associé unique au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation à la banque postale de Bourghtheroulde, elles pourront être retirées par la gérance, sur présentation d'un certificat du greffier attestant l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

ARTICLE 8 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à mille cinq cent cents euros (1500 €)
Il est divisé en mille cinq cents parts de un euro, entièrement libérées souscrites par les associés :

- Monsieur Ricoeur Bertrand : 51 % soit 765 parts
- Monsieur Chanu Lallmeand : 49 % soit 735 parts

ARTICLE 9 : DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX PARTS SOCIALES

Chaque part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations et confère à son propriétaires un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.
La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions adoptées dans le cadre de ladite société.